



Sécurité maritime : Boycott du prochain CTPM

L'administration a mis à l'ordre du jour du prochain Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 18 mars 2011 un projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution.

Nous voulons exprimer notre étonnement sur la conduite de ce dossier.

Les services en charge de l'instruction de ce projet ont œuvré sans dialogue ni information des organisations syndicales concernées, fédérations de marins et fédérations d'agents du ministère. Aujourd'hui, après sa présentation hier au Conseil supérieur de la marine marchande, il nous est présenté un document façonné à la main des armateurs sans que les premiers concernés, agents chargés du contrôle, marins embarqués à la marine marchande ou à la pêche, n'aient été consultés préalablement. Nous ne l'acceptons pas, les organisations de marins non plus.

Ceci fait suite au boycott par nos organisations syndicales du dernier Groupe d'échanges du 9 mars sur ce sujet.

Depuis, aucun débat ouvert avec toutes les parties intéressées, destiné à appréhender toutes les dimensions du sujet n'a eu lieu.

Nos organisations exigent de réelles négociations sur la déclinaison des directives relatives à l'organisation de la surveillance de la navigation maritime et la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales boycotteront le prochain CTPM du 18 mars 2011.